

**BUREAU DU SYNDICAT**  
**SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016**

**Délibération 2016\_11\_14\_001B Programmation des travaux**

	<b>Montant total HT €</b>	<b>Charge du SIEL €</b>
<b>Renforcement et extensions</b>	628.151	393.876
<b>Eclairage public</b>	1.964.565	1.186.449
<b>Esthétique</b>	496.264	197.561
<b>Sécurisation</b>	62.759	62.759
<b>Réseau Fibre Optique</b>	7.359.261	7.174.761
<b>Bornes de charge</b>	3.654	1.827

Les membres du Bureau à l'unanimité, ont approuvé cette liste de travaux.

**Délibération 2016\_11\_14\_002B Etudes et réalisations énergétiques**

	<b>Montant total HT €</b>	<b>Charge du SIEL €</b>
<b>Etudes et Réalisations Énergétiques</b>	27.180	27.180

Les membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent cette liste de travaux.

**Délibération 2016\_11\_14\_003B Réseau public de distribution publique d'électricité – convention pour appui commun SFR et COMPLETEL**

Suite à une réorganisation du groupe NUMERICABLE-SFR, il y a lieu de prévoir la signature de deux conventions distinctes pour appuis communs entre le SIEL, ENEDIS et les sociétés SFR et Completel d'une part et la société NUMERICABLE d'autre part, cette dernière en négociation sera présentée ultérieurement.

Les Membres du Bureau, à l'unanimité valident la convention proposée entre le SIEL, SFR et Completel et autorisent le Président à la signer.

**Délibération 2016\_11\_14\_004B Proposition d'évolution de l'application du L.332.15 sur l'ensemble du territoire**

Le groupe de travail « réseau et urbanisme », réuni le 29 septembre 2016, a souhaité l'assouplissement de la délibération du 18 mars 2011, en rendant les conditions d'application du L332.15 non cumulatives et en informant les communes du positionnement du SIEL avant délivrance de l'autorisation d'urbanisme. Un bilan sera dressé dans un an.

Les Membres du Bureau, à l'unanimité, valident la proposition du Groupe de Travail et par conséquent, la modification de la délibération du 18 mars 2011.

**Délibération 2016\_11\_14\_005B Autorisation d'ester en justice**

Un particulier a été victime d'une chute sur des travaux à Chazelles sur Lyon et met en cause le SIEL et ladite commune. Le Syndicat peut démontrer qu'il ne peut être tenu responsable. Les arguments seront exposés auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Les Membres du Bureau, à l'unanimité autorisent le Président à ester en justice pour défendre les intérêts du Syndicat.

**Délibération 2016\_11\_14\_006B Modification de la part d'implication du régime indemnitaire des agents rémunérés sur le budget du SIEL**

Compte tenu de la forte charge de travail de certains agents, il est proposé de faire évoluer le régime indemnitaire par une évolution de la part d'implication sur 2016 et une remise à jour des montants liés à chaque tranche de régime indemnitaire en 2017 en s'appuyant sur les nouvelles modalités à appliquer à partir de janvier 2017. Le Comité Technique du 12 octobre 2016 a émis un avis favorable.

Les Membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent cette modification et autorisent le Président à signer toutes pièces à intervenir.

#### **Délibération 2016\_11\_14\_007B Restaurant Municipal Ville de St-Etienne – Avenant à la Convention du 1<sup>er</sup> juillet 2014**

La convention intervenue entre le SIEL et le Restaurant Municipal de la Ville de St-Etienne prévoit une renégociation tarifaire tous les 2 ans. La revalorisation du tarif d'entrée proposée s'élève à 1 €. Elle sera répartie par moitié entre le SIEL et l'agent. Le Comité Technique du 12 octobre 2016 a émis un avis favorable sur cette répartition.

Les Membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent la répartition proposée et M. le Président à signer l'avenant à la Convention.

#### **Délibération 2016\_11\_14\_008B Régularisation du versement anticipé**

La commune de Bonson a réalisé un remboursement anticipé de la part capital concernant 20 dossiers d'électrification en décembre 2013. Le SIEL n'ayant pas modifié son schéma de paiement a émis des titres de recette pour la part intérêts correspondant à la part fonctionnement de ces dossiers. Afin de régulariser cette situation, ces titres doivent être annulés du fait du remboursement anticipé du capital.

Les Membres du Bureau, à l'unanimité, acceptent l'annulation de la part fonctionnement des 20 dossiers de la commune de Bonson payée de manière anticipée.

#### **Délibération 2016\_11\_14\_009B Vente du bâtiment cour arrière**

Le principe de cession du bâtiment et de la cour arrière du SIEL a été approuvé le 14 décembre 2015. Un compromis de vente reprenant les différents éléments et accords sera conclu entre le Groupe de Travail « locaux » et ATRIUM Promotion prochainement. Il convient de finaliser l'opération immobilière.

Les Membres du Bureau, à l'unanimité, valident la cession, approuvent la dation et autorisent le Président à signer tous documents y afférents.

#### **Délibération 2016\_11\_14\_010B THD42 – Dissimulation et extension des réseaux téléphoniques**

Les groupes de travail THD/Télécom et Contributions proposent au Bureau Syndical de se positionner sur la suppression de l'aide de 25% aux communes pour les dissimulations et extension de réseaux téléphoniques dans les territoires situés dans la zone THD42 et dès lors que les travaux sont réalisés en fibre optique.

Les Membres du Bureau, à l'unanimité, valident cette suppression.

#### **Délibération 2016\_11\_14\_011B THD42 – Dissimulation et extension des infrastructures de communications électroniques**

Suite à la signature des Conventions avec Orange, des modalités techniques et financières spécifiques à chaque cas nécessitent une évolution du barème des contributions. Il est demandé aux membres du Bureau d'approuver ces évolutions.

Les Membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent cette évolution.

#### **Délibération 2016\_11\_14\_012B THD42 – Bâtiments non alimentés en électricité et desserte THD42**

Dans le cadre du déploiement du réseau THD42, porté par le SIEL, il est demandé aux membres du Bureau de se prononcer sur le fait de ne pas prendre en compte les bâtiments non alimentés en électricité, principalement dans les écarts.

Les Membres du Bureau, à l'unanimité, confirment cette disposition.

#### **Délibération 2016\_11\_14\_013B Revalorisation des modes contributifs et participatifs**

Comme chaque année, un bilan du mode contributif est établi en fonction des orientations du syndicat, une revalorisation est proposée.

Les Membres du Bureau, à l'unanimité, approuvent cette revalorisation.

#### **Délibération 2016\_11\_14\_014B Cession actions SEM Soleil – Communauté de communes des Montagnes du Haut-Forez**

Il est demandé aux membres du Bureau d'accepter la cession de 10 actions à la CDC des Montagnes du Haut-Forez.

Les Membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent la cession de ces actions.